

Saint-Denis, le 7 2 JUIN 2020

LE MAIRE DE SAINT DENIS

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
DEVELOPPEMENT URBAIN
Direction Aménagement, Grands Projets, Mobilité
Dossier suivi par F. LAW-LAI Tél : 0262 40 06 52
N/Réf : DAGPM/CPY/FL/2020- 054

Monsieur Jacques BILLANT
Préfet de la Région et du Département
de la Réunion
Avenue de la Victoire
97407 Saint-Denis Cedex

**Objet : Modification simplifiée n°7 du Plan Local
d'Urbanisme de Saint-Denis – Notification du
projet
Lettre remise en main propre contre signature**

Monsieur le Préfet,

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous informer que par arrêté n°2491/2019 du 8 octobre 2019, le Maire a prescrit la procédure de modification simplifiée n°7 du PLU.

A cet effet, vous trouverez, ci-joint, un exemplaire du dossier de modification simplifiée et je vous demande de me faire connaître d'ici un mois, le cas échéant, vos observations sur ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

L'Adjoint Délégué



Gérald MAILLOT

Pièce jointe :
Projet de modification simplifiée n°7 du PLU (CD-ROM)

Saint-Denis, le 7² JUIN 2020

LE MAIRE DE SAINT DENIS

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
DEVELOPPEMENT URBAIN
Direction Aménagement, Grands Projets, Mobilité
Dossier suivi par F. LAW-LAI Tél : 0262 40 06 52
N/Réf : DAGPM/CPY/FL/2020- 066

Monsieur Gérard MAILLOT
Président de la CINOR
3, rue de la Solidarité
CS 61025
97495 SAINTE-CLOTILDE CEDEX

Objet : Modification simplifiée n°7 du Plan Local
d'Urbanisme de Saint-Denis – Notification du
projet
Lettre en recommandé avec AR

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous informer que par arrêté n°2491/2019 du 8 octobre 2019, j'ai prescrit la procédure de modification simplifiée n°7 du PLU.

A cet effet, vous trouverez, ci-joint, un exemplaire du dossier de modification simplifiée et je vous demande de me faire connaître d'ici un mois, le cas échéant, vos observations sur ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le Maire


Gilbert ANNETTE



Pièce jointe :

Projet de modification simplifiée n°7 du PLU (CD-ROM)

Saint-Denis, le 12 JUIN 2020

LE MAIRE DE SAINT DENIS

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
DEVELOPPEMENT URBAIN
Direction Aménagement, Grands Projets, Mobilité
Dossier suivi par F. LAW-LAI Tél : 0262 40 06 52
N/Réf : DAGPM/CPY/ FL/2020- 054

Monsieur Ibrahim PATEL
Président de la CCIR
5 bis, rue de Paris
97463 Saint-Denis Cedex

**Objet : Modification simplifiée n°7 du Plan Local
d'Urbanisme de Saint-Denis – Notification du
projet
Lettre en recommandé avec AR**


Monsieur le Président,

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous informer que par arrêté n°2491/2019 du 8 octobre 2019, le Maire a prescrit la procédure de modification simplifiée n°7 du PLU.

A cet effet, vous trouverez, ci-joint, un exemplaire du dossier de modification simplifiée et je vous demande de me faire connaître d'ici un mois, le cas échéant, vos observations sur ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

L'Adjoint Délégué



Gérald MAILLOT

Pièce jointe :
Projet de modification simplifiée n°7 du PLU (CD-ROM)

Saint-Denis, le 12 JUN 2020

LE MAIRE DE SAINT DENIS

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
DEVELOPPEMENT URBAIN
Direction Aménagement, Grands Projets, Mobilité
Dossier suivi par F. LAW-LAI Tél : 0262 40 06 52
N/Réf : DAGPM/CPY/FL/2020- 056

Monsieur Frédéric VIENNE
Président de la Chambre
D'Agriculture de la Réunion
BP 134
97463 Saint-Denis Cedex

**Objet : Modification simplifiée n°7 du Plan Local
d'Urbanisme de Saint-Denis – Notification du
projet
Lettre en recommandé avec AR**

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous informer que par arrêté n°2491/2019 du 8 octobre 2019, le Maire a prescrit la procédure de modification simplifiée n°7 du PLU.

A cet effet, vous trouverez, ci-joint, un exemplaire du dossier de modification simplifiée et je vous demande de me faire connaître d'ici un mois, le cas échéant, vos observations sur ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

L'Adjoint Délégué



Gérald MAILLOT



Pièce jointe :
Projet de modification simplifiée n°7 du PLU (CD-ROM)

Saint-Denis, le 12 JUN 2020

LE MAIRE DE SAINT DENIS

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
DEVELOPPEMENT URBAIN
Direction Aménagement, Grands Projets, Mobilité
Dossier suivi par F. LAW-LAI Tél : 0262 40 06 52
N/Réf : DAGPM/CPY/FL/2020- 056

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE
Président de la CIREST
29, rue Leconte de Lisle
97470 Saint-Benoît

**Objet : Modification simplifiée n°7 du Plan Local
d'Urbanisme de Saint-Denis – Notification du
projet
Lettre en recommandé avec AR**

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous informer que par arrêté n°2491/2019 du 8 octobre 2019, le Maire a prescrit la procédure de modification simplifiée n°7 du PLU.

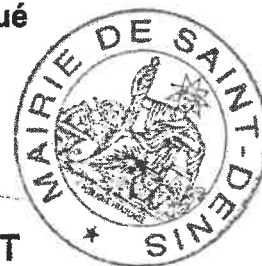
A cet effet, vous trouverez, ci-joint, un exemplaire du dossier de modification simplifiée et je vous demande de me faire connaître d'ici un mois, le cas échéant, vos observations sur ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

L'Adjoint Délégué



Gérald MAILLOT



Pièce jointe :
Projet de modification simplifiée n°7 du PLU (CD-ROM)

LE MAIRE DE SAINT DENIS

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
DEVELOPPEMENT URBAIN
Direction Aménagement, Grands Projets, Mobilité
Dossier suivi par F. LAW-LAI Tél : 0262 40 06 52
N/Réf : DAGPM/CPY/FL/2020- 057

Monsieur Bernard PICARDO
Président de la Chambre
des Métiers de la Réunion
42, rue Jean Cocteau Champ Fleuri
97490 Sainte-Clotilde

**Objet : Modification simplifiée n°7 du Plan Local
d'Urbanisme de Saint-Denis – Notification du
projet
Lettre en recommandé avec AR.**


Monsieur le Président,

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous informer que par arrêté n°2491/2019 du 8 octobre 2019, le Maire a prescrit la procédure de modification simplifiée n°7 du PLU.

A cet effet, vous trouverez, ci-joint, un exemplaire du dossier de modification simplifiée et je vous demande de me faire connaître d'ici un mois, le cas échéant, vos observations sur ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

L'Adjoint Délégué



Gérald MAILLOT

Pièce jointe :
Projet de modification simplifiée n°7 du PLU (CD-ROM)

Saint-Denis, le 7 2 JUIN 2020.

LE MAIRE DE SAINT DENIS

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE
DEVELOPPEMENT URBAIN**
Direction Aménagement, Grands Projets, Mobilité
Dossier suivi par F. LAW-LAI Tél : 0262 40 06 52
N/Réf : DAGPM/CPY/FL/2020- 058

Monsieur Cyrille MELCHIOR
Président du Département
De la Réunion
2, rue de la Source
97400 Saint-Denis

**Objet : Modification simplifiée n°7 du Plan Local
d'Urbanisme de Saint-Denis – Notification du
projet
Lettre en recommandé avec AR**

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous informer que par arrêté n°2491/2019 du 8 octobre 2019, le Maire a prescrit la procédure de modification simplifiée n°7 du PLU.

A cet effet, vous trouverez, ci-joint, un exemplaire du dossier de modification simplifiée et je vous demande de me faire connaître d'ici un mois, le cas échéant, vos observations sur ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

L'Adjoint Délégué



Gérald MAILLOT

Pièces jointes :
Projet de modification simplifiée n°7 du PLU (CD-ROM)

Saint-Denis, le 7 2 JUIN 2020

LE MAIRE DE SAINT DENIS

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE
DEVELOPPEMENT URBAIN**
Direction Aménagement, Grands Projets, Mobilité
Dossier suivi par F. LAW-LAI Tél : 0262 40 06 52
N/Réf : DAGPM/CPY/LF/2020- 059

Monsieur Stéphane FOUASSIN
Président de L'île de la Réunion
Tourisme
4, rue Jules Thirel
Immeuble la Balance – Bâtiment B
97460 SAINT-PAUL

**Objet : Modification simplifiée n°7 du Plan Local
d'Urbanisme de Saint-Denis – Notification du
projet
Lettre en recommandé avec AR**

Monsieur le Président,

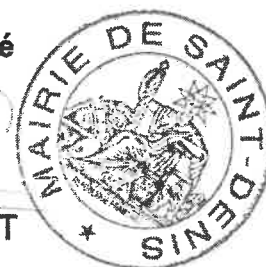
Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous informer que par arrêté n°2491/2019 du 8 octobre 2019, le Maire a prescrit la procédure de modification simplifiée n°7 du PLU.

A cet effet, vous trouverez, ci-joint, un exemplaire du dossier de modification simplifiée et je vous demande de me faire connaître d'ici un mois, le cas échéant, vos observations sur ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

L'Adjoint Délégué


Gérald MAILLOT



Pièces jointes :
Projet de modification simplifiée n°7 du PLU (CD-ROM)

Saint-Denis, le 12 JUN 2020

LE MAIRE DE SAINT DENIS

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE
DEVELOPPEMENT URBAIN**
Direction Aménagement, Grands Projets, Mobilité
Dossier suivi par F. LAW-LAI Tél : 0262 40 06 52
N/Réf : DAGPM/CPY/FLJ/2020- 060

Monsieur Daniel GONTHIER
Président du Parc National
De la Réunion
258, rue de la République
97431 Plaine des Palmistes

**Objet : Modification simplifiée n°7 du Plan Local
d'Urbanisme de Saint-Denis – Notification du
projet
Lettre en recommandé avec AR**

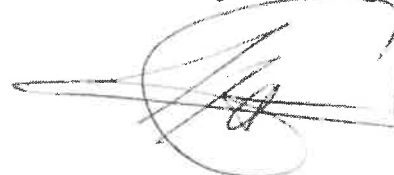
Monsieur le Président,

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous informer que par arrêté n°2491/2019 du 8 octobre 2019, le Maire a prescrit la procédure de modification simplifiée n°7 du PLU.

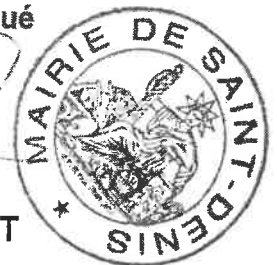
A cet effet, vous trouverez, ci-joint, un exemplaire du dossier de modification simplifiée et je vous demande de me faire connaître d'ici un mois, le cas échéant, vos observations sur ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

L'Adjoint Délégué



Gérald MAILLOT



Pièces jointes :

Projet de modification simplifiée n°7 du PLU (CD-ROM)

Saint-Denis, le 5² 2 JUIN 2020

LE MAIRE DE SAINT DENIS

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
DEVELOPPEMENT URBAIN
Direction Aménagement, Grands Projets, Mobilité
Dossier suivi par F. LAW-LAI Tél : 0262 40 06 52
N/Réf : DAGPM/CPY/FL/2020- 061

Monsieur Didier ROBERT
Président de la Région Réunion
Hôtel de Région
Avenue René Cassin
Le Moufia
97719 Saint-Denis Cedex

**Objet : Modification simplifiée n°7 du Plan Local
d'Urbanisme de Saint-Denis – Notification du
projet
Lettre en recommandé avec AR**


Monsieur le Président,

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous informer que par arrêté n°2491/2019 du 8 octobre 2019, le Maire a prescrit la procédure de modification simplifiée n°7 du PLU.

A cet effet, vous trouverez, ci-joint, un exemplaire du dossier de modification simplifiée et je vous demande de me faire connaître d'ici un mois, le cas échéant, vos observations sur ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

L'Adjoint Délégué


Gérald MAILLOT



Pièces jointes :
Projet de modification simplifiée n°7 du PLU (CD-ROM)

Saint-Denis, le 7² JUIN 2020

LE MAIRE DE SAINT DENIS

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
DEVELOPPEMENT URBAIN
Direction Aménagement, Grands Projets, Mobilité
Dossier suivi par F. LAW-LAI Tél : 0262 40 06 52
N/Réf : DAGPM/CPY/FL/2020- 062

Monsieur Joseph SINIMALE
Président du TCO
1, rue Martin Luther King
97420 le Port

**Objet : Modification simplifiée n°7 du Plan Local
d'Urbanisme de Saint-Denis – Notification du
projet
Lettre en recommandé avec AR**


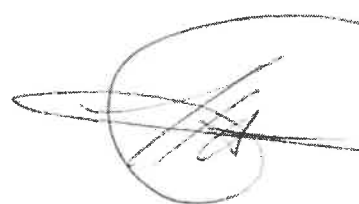
Monsieur le Président,

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous informer que par arrêté n°2491/2019 du 8 octobre 2019, le Maire a prescrit la procédure de modification simplifiée n°7 du PLU.

A cet effet, vous trouverez, ci-joint, un exemplaire du dossier de modification simplifiée et je vous demande de me faire connaître d'ici un mois, le cas échéant, vos observations sur ce projet.

Je vous prie d'agrée, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

L'Adjoint Délégué



Gérald MAILLOT

Pièces jointes :
Projet de modification simplifiée n°7 du PLU (CD-ROM)

Saint-Denis, le 2 JUIN 2020

LE MAIRE DE SAINT DENIS

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE
DEVELOPPEMENT URBAIN**
Direction Aménagement, Grands Projets, Mobilité
Dossier suivi par F. LAW-LAI Tél : 0262 40 06 52
N/Réf : DAGPM/CPY/FL/2020- 063

Madame Vanessa MIRANVILLE
Maire de la Possession
BP 92
Rue Waldeck-Rochet
97419 LA POSSESSION

**Objet : Modification simplifiée n°7 du Plan Local
d'Urbanisme de Saint-Denis –Notification du
projet
Lettre en recommandé avec AR**


Madame le Maire,

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous informer que par arrêté n°2491/2019 du 8 octobre 2019, le Maire a prescrit la procédure de modification simplifiée n°7 du PLU.

A cet effet, vous trouverez, ci-joint, un exemplaire du dossier de modification simplifiée et je vous demande de me faire connaître d'ici un mois, le cas échéant, vos observations sur ce projet.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma haute considération.

L'Adjoint Délégué

Gérald MAILLOT

Pièces jointes :
Projet de modification simplifiée n°7 du PLU (CD-ROM)

Saint-Denis, le 7² JUN 2020

LE MAIRE DE SAINT DENIS

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
DEVELOPPEMENT URBAIN
Direction Aménagement, Grands Projets, Mobilité
Dossier suivi par F. LAW-LAI Tél : 0262 40 06 52
N/Réf : DAGPM/CPY/FLJ/2020- 064

Monsieur Stéphane FOUASSIN
Maire de Salazie
Hôtel de Ville
1 place Théodore Simonette
97433 SALAZIE

Objet : Modification simplifiée n°7 du Plan Local
d'Urbanisme de Saint-Denis –Notification du
projet
Lettre en recommandé avec AR

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous informer que par arrêté n°2491/2019 du 8 octobre 2019, le Maire a prescrit la procédure de modification simplifiée n°7 du PLU.

A cet effet, vous trouverez, ci-joint, un exemplaire du dossier de modification simplifiée et je vous demande de me faire connaître d'ici un mois, le cas échéant, vos observations sur ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma haute considération.

L'Adjoint Délégué


Gérald MAILLOT



Pièces jointes :
Projet de modification simplifiée n°7 du PLU(CD-ROM)

Saint-Denis, le 7² JUN 2020

LE MAIRE DE SAINT DENIS

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
DEVELOPPEMENT URBAIN
Direction Aménagement, Grands Projets, Mobilité
Dossier suivi par F. LAW-LAI Tél : 0262 40 06 52
N/Réf : DAGPM/CPY/FL/2020- 065

Monsieur Richard NIRLO
Maire de Sainte-Marie
3 rue de la République
97438 SAINTE-MARIE

**Objet : Modification simplifiée n°7 du Plan Local
d'Urbanisme de Saint-Denis –Notification du
projet
Lettre en recommandé avec AR**


Monsieur le Maire,


Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous informer que par arrêté n°2491/2019 du 8 octobre 2019, le Maire a prescrit la procédure de modification simplifiée n°7 du PLU.

A cet effet, vous trouverez, ci-joint, un exemplaire du dossier de modification simplifiée et je vous demande de me faire connaître d'ici un mois, le cas échéant, vos observations sur ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma haute considération.

L'Adjoint Délégué


Gérald MAILLOT



Pièces jointes :
Projet de modification simplifiée n°7 du PLU (CD-ROM)

LA POSTE TAD

AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE

AR

▲ RÉFÉRENCES CLIENT ▲

2C 121 830 3603 5

Présenté / Avisé le 16-6-20
 Distribué le 16/06/20
 Signature du destinataire:

*Monsieur Jean Paul VIRAPOLLE
 CIREST
 29 rue Lecante de la
 97470 SAINT BENOIT*

RETOUR A :
*Mairie de Saint-Denis - Direction
 Aménagement Grands Projets Métropole
 14 rue de Paris - BP 47717
 97803 SAINT DENIS Cedex 9*

CONTRE-REMBOURSEMENT

LA POSTE - Agrément N° 830

LA POSTE TAD

AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE

AR

▲ RÉFÉRENCES CLIENT ▲

2C 121 830 3593 9

Présenté / Avisé le 16/6/20
 Distribué le
 Signature du destinataire:

*Monsieur Gerald MAILLOT
 CINOR
 3 rue de la Solidarité - CS 61025
 97495 SAINTE CLOTILDE Cedex*

RETOUR A :
*Mairie de Saint-Denis - Direction
 Aménagement Grands Projets Métropole
 14 rue de Paris - BP 47717
 97803 SAINT DENIS Cedex 9*

CONTRE-REMBOURSEMENT

LA POSTE - Agrément N° 830

LA POSTE TAD

AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE

AR

▲ RÉFÉRENCES CLIENT ▲

2C 121 830 3597 7

Présenté / Avisé le 16/06/20
 Distribué le 17.00/20
 Signature du destinataire:

*Monsieur Bernard PICARD
 Chambre des Métiers
 42 rue Jean Cocteau Champ Fleuri
 97490 SAINTE CLOTILDE*

RETOUR A :
*Mairie de Saint-Denis - Direction
 Aménagement Grands Projets Métropole
 14 rue de Paris - BP 47717
 97803 SAINT DENIS Cedex 9*

CONTRE-REMBOURSEMENT

LA POSTE - Agrément N° 830

LA POSTE TAD

AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE

AR

▲ RÉFÉRENCES CLIENT ▲

2C 121 830 3605 9

Présenté / Avisé le 16/06/20
 Distribué le 16/06/20
 Signature du destinataire:

*Monsieur Ibrahim PATEL
 CCIR
 5 bis rue de Paris
 97463 SAINT DENIS Cedex*

RETOUR A :
*Mairie de Saint-Denis - Direction
 Aménagement Grands Projets Métropole
 14 rue de Paris - BP 47717
 97803 SAINT DENIS Cedex 9*

CONTRE-REMBOURSEMENT

LA POSTE - Agrément N° 830

LA POSTE TAD

AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE

AR

▲ RÉFÉRENCES CLIENT ▲

2C 121 830 3596 0

Présenté / Avisé le 16/06/20
 Distribué le 16/06/20
 Signature du destinataire:

*Monsieur Cyrille MELCHIOR
 Département de la Réunion
 2 rue de la Source
 97400 SAINT DENIS*

RETOUR A :
*Mairie de Saint-Denis - Direction
 Aménagement Grands Projets Métropole
 14 rue de Paris - BP 47717
 97803 SAINT DENIS Cedex 9*

CONTRE-REMBOURSEMENT

LA POSTE - Agrément N° 830

LA POSTE TAD

AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE

AR

▲ RÉFÉRENCES CLIENT ▲

2C 121 830 3604 2

Présenté / Avisé le 16/06/20
 Distribué le 16/06/20
 Signature du destinataire:

*Monsieur Frédéric VIENNE
 24 rue de la Source BP 134
 Chambre d'Agriculture
 97463 SAINT DENIS Cedex*

RETOUR A :
*Mairie de Saint-Denis - Direction
 Aménagement Grands Projets Métropole
 14 rue de Paris - BP 47717
 97803 SAINT DENIS Cedex 9*

CONTRE-REMBOURSEMENT


LA POSTE - Agrément N° 830

LA POSTE

AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE

2C 121 830 3595 3

▲ RÉFÉRENCES CLIENT ▲

Présenté / Avisé le 16 6 20
 Distribué le 16 6 20
 Signature du destinataire: 

RETOUR A :
 Madame Vanessa MIRAMAND
 Mairie de La Possession
 BP 92 - rue Waldeck Rodat
 97419 LA POSSESSION

RETOUR A :
 Mairie de Saint Denis - Direction
 Aménagement Grands Projets Mobilité
 14 rue de Paris - BP 47717
 97803 SAINT DENIS CEDEX 9


LA POSTE - Agrément N° 830

LA POSTE

AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE

2C 121 830 3598 4

▲ RÉFÉRENCES CLIENT ▲

Présenté / Avisé le
 Distribué le
 Signature du destinataire: 

ILE DE LA RÉUNION TOURISME
 Comité Régional de Tourisme
 4, rue Jules Thirel - Immeuble La Balance Bât. I
 CS 61087 - 97864 SAINT-PAUL CEDEX
 Tél : 0262 90 78 78 - Fax : 0262 21 00 21

RETOUR A :
 Monsieur Stéphane FOUASSIN
 L'île de la Réunion Tourisme
 4 rue Jules Thirel
 Immeuble La Balance - Bât B
 97460 SAINT PAUL

RETOUR A :
 Mairie de Saint Denis - Direction
 Aménagement Grands Projets Mobilité
 14 rue de Paris - BP 47717
 97803 SAINT DENIS CEDEX

LA POSTE - Agrément N° 830

LA POSTE

AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE

2C 121 830 3594 6

▲ RÉFÉRENCES CLIENT ▲

Présenté / Avisé le 16/06/20
 Distribué le 16/06/20
 Signature du destinataire: 

RETOUR A :
 Monsieur Stéphane FOUASSIN
 Mairie de La Réunion
 Avenue Théodore Simonette
 97433 SALAZIE

RETOUR A :
 Mairie de Saint Denis - Direction
 Aménagement Grands Projets Mobilité
 14 rue de Paris - BP 47717
 97803 SAINT DENIS CEDEX 9


LA POSTE - Agrément N° 830

LA POSTE

AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE

2C 121 830 3600 4

▲ RÉFÉRENCES CLIENT ▲

Présenté / Avisé le
 Distribué le
 Signature du destinataire: 

RETOUR A :
 Monsieur Didier ROBERT
 REGION REUNION
 Avenue René Cassin - Moufia
 97713 SAINT DENIS CEDEX

RETOUR A :
 Mairie de Saint Denis - Direction
 Aménagement Grands Projets Mobilité
 14 rue de Paris - BP 47717
 97803 SAINT DENIS CEDEX

LA POSTE - Agrément N° 830

LA POSTE

AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE

2C 121 830 3602 8

▲ RÉFÉRENCES CLIENT ▲

Présenté / Avisé le 16/06/20
 Distribué le 16/06/20
 Signature du destinataire: 

RETOUR A :
 Monsieur Richard NIREL
 Mairie de Sainte Marie
 3 rue de la République
 97458 SAINTE MARIE

RETOUR A :
 Mairie de Saint Denis - Direction
 Aménagement Grands Projets Mobilité
 14 rue de Paris - BP 47717
 97803 SAINT DENIS CEDEX 9

LA POSTE - Agrément N° 830

LA POSTE

AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE

2C 121 830 3601 1

▲ RÉFÉRENCES CLIENT ▲

Présenté / Avisé le
 Distribué le 16/06/20
 Signature du destinataire: 

RETOUR A :
 Mairie de Saint Denis - Direction
 Aménagement Grands Projets Mobilité
 14 rue de Paris - BP 47717
 97803 SAINT DENIS CEDEX 9

LA POSTE - Agrément N° 830

DÉPART



AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE

TAD

AR

AVIS DE RÉCEPTION

▲ RÉFÉRENCES CLIENT ▲

2C 121 830 3599 1

Présenté / Avisé le

16 06 20

Distribué le

Signature du destinataire :

C19
PARC NATIONAL

*Monsieur Daniel GONTHIER
Parc National de la Réunion
258 Rue de la République
97431 PLAINE DES PALMISTES*

RETOUR A :

*Mairie de Saint-Denis - Direction
Aménagement Grand-Grand-Grand
14 Rue de Paris - BP 47717
97803 SAINT DENIS Cedex 9*

CONTRE-REMBOURSEMENT

LA POSTE - Agrément N° 830

25/05/2020 Mission Locale Nord

Lettre de procuration

02/06 SIDA

RH Petite Ile
Expiration de la CPA

03/06 Me KOYTCHA

Vente parcelles HI 584-587

05/06/2020 DRH - Service Social

demande remboursement
prestations sociales
EVA.N

12.06 Préfet

MS n°7 du PLU
Notification du projet

15.06 "

Bordereau d'envoi
"

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION

15 JUIN 2020

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 92-213 DU 2 MARS 1992
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS



Re: Votre avis sur la modification simplifiée n°7 du PLU - erreur dans l'intitulé de la procédure
SIDOU Aurélie - DEAL Réunion/SACoD/UAP
18/08/2020 07:20
A :
Florence LAW-LAI
Cc :
"Claudine POUNOUSSAMY", "Pascaline PATOUMA"
Masquer les détails
De : "SIDOU Aurélie - DEAL Réunion/SACoD/UAP" <aurelie.sidou@developpement-
durable.gouv.fr>
A : "Florence LAW-LAI" <f.lawlai@saintdenis.re>
Cc : "Claudine POUNOUSSAMY" <C.POUNOUSSAMY@saintdenis.re>, "Pascaline
PATOUMA" <p.patouma@saintdenis.re>

Bonjour Madame LAW LAI,

Cela ne change rien, il s'agit bien de la même procédure.
Les références au code de l'urbanisme, le numéro de la procédure (n°7) et la délibération transmise et analysée
ne portent pas d'ambiguïté.

Cordialement,

Aurélie SIDOU

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement (DEAL) de la Réunion
Service Aménagement et Construction Durables (SACoD)
Unité Aménagement et Planification
Adjointe à la cheffe d'unité
Chargée de mission planification Secteur Nord
2, Rue Juliette Dodu
97400 SAINT-DENIS
Tél. : 02.62.40.26.40
aurelie.sidou@developpement-durable.gouv.fr

Le 17/08/2020 à 11:43, > Florence LAW-LAI (par Internet) a écrit :

Bonjour Madame SIDOU,

J'ai bien reçu votre retour d'avis concernant la procédure de modification simplifiée n°7 en cours, relatif au
recalage des limites des zonages du PLU avec les limites cadastrales ainsi que le recalage de certains
emplacements réservés.

Néanmoins, votre avis parle de la modification n°7 du PLU alors qu'il s'agit de la procédure de modification
simplifiée n°7.

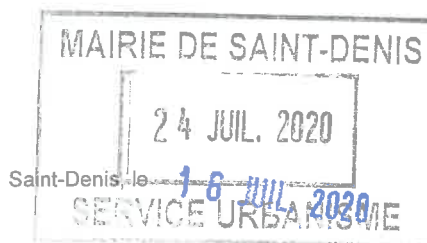
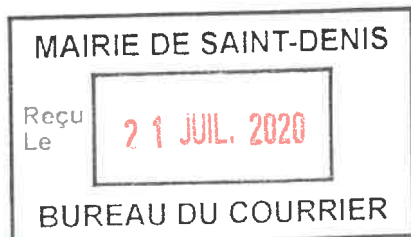
Cela a-t-il une incidence ?

Cordialement,

LAW-LAI Florence
Direction Aménagement, Grands Projets et Mobilité
Ville de Saint-Denis
Tél : 02 62 40 06 52

Email secured by Check Point.

Email secured by Check Point.



DAGPM

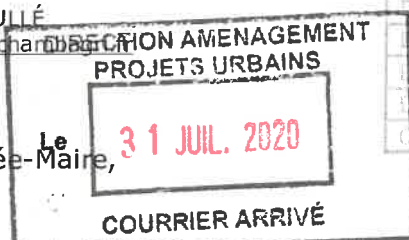
**Madame la Députée-Maire
Commune de Saint-Denis
Hôtel de Ville
14 Rue de Paris – BP 47 717
97803 SAINT-DENIS Cédex**

Vos Réf : DAGPM/CPY/FL/2020-055
Nos Réf : FV/JA/IC/GS/KP/ca/25.2020_D3P

Objet : Modification simplifiée N°7
du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Denis

Dossier suivi par : Kelvin PAVADÉPOULLE
Mail : kelvin.pavadepouille@reunion.chambre-agricultures-territoires.fr
Tél : 0262 94 69 41

MAIRIE DE SAINT DENIS				
	Att	CI	CT	Service
Cabinet				
DGS				
DGACS				
DGADH				
DGADT				
DGADU	X			URBA
DGAFM				
DGAST				
CCAS				



Madame la Députée-Maire,

Conformément à l'article L153-40 du Code de l'Urbanisme, vous avez transmis à nos services la modification simplifiée N°7 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Denis, délibéré en date du 26 octobre 2019 par le Conseil Municipal, et je vous en remercie.

Le dossier de modification simplifiée N°7 du PLU entre dans le cadre de la mise en concordance du zonage avec le référentiel géographique cadastral. Les ajustements apportés concernent les contours des zones sur les secteurs de la Bretagne, Domenjod et Bois de Nèfles. Dans un souci de cohérence, cette démarche a ainsi recalé les limites de zones du PLU sur les limites parcellaires du cadastre remanié ; et modifié les emprises de certains emplacements réservés pour voirie. La Chambre d'Agriculture note avec intérêt cette démarche, et rappelle l'importance de maintenir des espaces à vocation agricole sur le territoire dionysien.

À la lecture du rapport de présentation, il est constaté un classement 0,28 ha de zone naturelle ou agricole en zone constructible ; et un déclassement de 0,36 ha de surface constructible en zone naturelle ou agricole. Le bilan démontre un faible impact de cette opération sur l'espace agricole.

Concernant le réajustement des emprises des emplacements réservés sur les pièces graphiques, il est constaté des évolutions de surface plus ou moins importantes. Toutefois, ces modifications ne concernent pas les espaces agricoles de la commune de Saint-Denis.

Ainsi, le projet de modification du PLU tel qu'il est élaboré et présenté, n'appelle pas de remarques particulières de la part de l'Institution Consulaire. La Chambre d'Agriculture émet donc un avis favorable.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame la Députée-Maire, mes salutations les plus cordiales.



Le Président,



Frédéric VIENNE



Saint-Denis, le **30 JUIN 2020**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
POLE DEVELOPPEMENT

Mission Aménagement

N/Réf. : MAD-*2020-17*

Affaire suivie par : *Madeleine Kulagowski*

Tél : 0262 94 41 05

Le Président du Conseil Départemental

A

Monsieur le Maire de Saint-Denis

Hôtel de ville

97717 Saint-Denis Messag Cedex 9

*A l'attention de la Direction
Aménagement, Grands Projets, Mobilité*

03/07/2020



* C A - 2 0 0 0 4 7 9 5 *

V/Réf. : DAGPM/CPY/FL /2020-058

Objet : Modification Simplifiée N°7 du PLU

Monsieur le Maire,

Vous m'avez transmis par courrier en date du 12 juin 2020, le projet de modification simplifiée N°7 du PLU engagée dans le cadre de l'article L 153-40 du code de l'urbanisme pour avis et remarques éventuelles.

Il s'agit donc d'actualiser les documents du PLU à savoir les pièces graphiques, la liste des emplacements réservés afin qu'ils soient cohérents avec le référentiel géographique cadastral.

L'examen du dossier n'appelle pas de remarques particulières sur les évolutions proposées.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

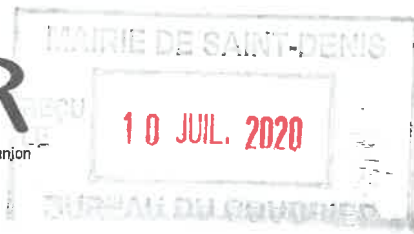
Le Président du Conseil Départemental

MAIRIE DE SAINT DENIS				
	Att	CI	CT	Service
Cabinet				
DGS				
DGA CS				
DGA DH				
DGA DT				
DGA DU	X			AMENAGEMENT
DGA EM				
DGA ST				
CCAS				

Le Directeur Général Adjoint
du Pôle Développement



Frédéric GUHUR

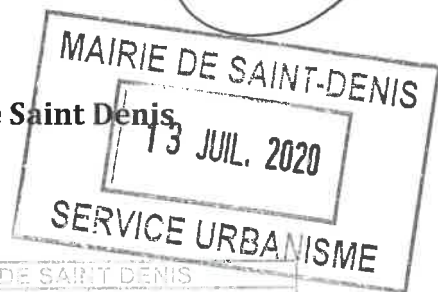


Sainte-Clotilde, le 06 JUL 2020

DA GPM



Monsieur le Maire de Saint Denis,
Hôtel de Ville
97400 Saint Denis



N/Réf : PL/2020/07-20001272
Objet : Modification simplifiée N°7 du PLU
Affaire suivie par : Philippe LENA
Tél : 02 62 92 49 56 Mèl. : philippe.lena@cinor.org

MAIRIE DE SAINT DENIS				
	Att	CI	CT	Service
Cabinet				
DGS				
DGA CS				
DGA DH				
DGA DT				
DGA DU	X			URB SA
DGA EM				
DGA ST				
CCAS				

Monsieur Le Maire,

La procédure de modification simplifiée n°7 du PLU a été prescrite en octobre 2019. Par courrier du 17 juin, vous m'avez transmis pour observations le dossier de modification.

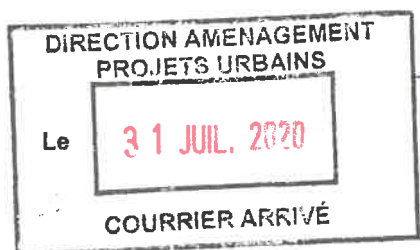
La collectivité vous a sollicité sur le retrait de deux emplacements réservés qui sont au bénéfice de la CINOR. Je vous remercie de bien vouloir intégrer la suppression de ces emplacements réservés à la modification n°7.

- Emplacement réservé N° 416 Chemin Bois-Rouge (courrier du 11 mars 2020)
- Emplacement réservé n° 314 (courriers du 28 aout 2017 et du 11 mars 2020)

La CINOR a acquis l'emprise foncière en 2013 de l'emplacement réservé n° 314. Pour la réalisation d'un projet de Foyer Jeunes Travailleurs sur ce terrain. Un compromis de vente a été signé afin de réaliser une opération immobilière en intégrant ce foyer. Ce projet ne pourra se réaliser tant que l'emplacement réservé n° 314 n'est pas supprimé.

Nos services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.



P.P
31.07.20
ML

Le Président



Pour le Président et Directeur Général
Daniel LAGAS



MAIRIE DE SAINT DENIS				
	Att	CI	CT	Service
Cabinet				
DGS				
DGACS				
DGADH				
DGADT				
DGADU	<i>x</i>			<i>URBA</i>
DGAEM				
DGAST				
CCAS				



16/07/2020



Madame le Maire de Saint-Denis

Hôtel de ville

14 rue de Paris - BP 47717
97803 SAINT-DENIS CEDEX

Saint-Paul, le 9 juillet 2020.



Réf. : 07-07-2020/SF/CB/ST/414

Votre contact : Stéphane TOTALMY - Direction Ingénierie & Développement - Service Aménagements et Développement Écotouristique (ADE)
0692 88 99 65 - ade@reunion.fr

Objet : Observations de l'IRT sur la modification simplifiée n°7 du PLU

Madame le Maire,

Nous faisons suite à votre courrier en date du 12 juin 2020 par lequel vous nous avez transmis un exemplaire du dossier de modification simplifiée pour avis.

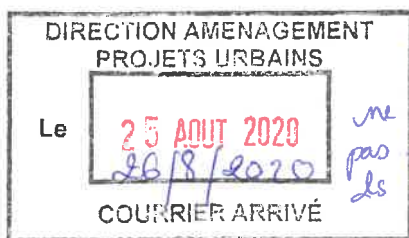
Nous avons bien pris connaissance de ce document qui porte sur le recalage de quelques limites de zonage du PLU et des emprises de certains emplacements réservés pour voirie.

L'IRT accompagne la valorisation et la pérennisation des sites et itinéraires publics servant de supports aux activités de tourisme et de loisirs sportifs de nature.

La randonnée pédestre fait partie des filières prioritaires en matière de développement des loisirs et sports de nature à la Réunion.

Dans ce cadre, l'IRT préconise de veiller à préserver l'intégrité du sentier piéton du Brûlé, du bas de la ville jusque'au village du Brûlé.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions de croire, Madame le Maire, en l'assurance de nos sincères salutations.



PLU ne date pas de son ben ?

CP

Stéphane FOUASSIN
[Signature]
Président

